

Communiqué de presse
Paris, le 7 janvier 2021

Les répartiteurs pharmaceutiques et pharmaciens d'officine se tiennent à la disposition du Gouvernement pour la campagne de vaccination Covid19

L'accès aux différents vaccins contre la Covid 19 constitue un défi majeur pour notre pays qui exige la mobilisation de tous les acteurs du monde de la santé.

A ce titre, les répartiteurs pharmaceutiques et pharmaciens d'officine confirment leur entière disponibilité afin d'accélérer la campagne de vaccination et anticiper la mise en œuvre des prochaines étapes le cas échéant.

Avec les répartiteurs pharmaceutiques et les pharmaciens d'officine, le Gouvernement dispose de deux réseaux solides, éprouvés et réactifs, qui travaillent quotidiennement ensemble pour assurer aux patients l'accès à leurs traitements. Avec leur **important maillage territorial, ce sont 180 agences de répartition et 21 000 pharmacies** qui se connaissent parfaitement et échangent plusieurs fois par jour pour optimiser la logistique du dernier kilomètre et garantir une dispensation de qualité. Ils en ont récemment apporté la **démonstration dans le cadre de la distribution des masques, des tests antigéniques et du vaccin antigrippe**.

Le Gouvernement peut donc s'appuyer sur le savoir-faire collectif de ces professionnels pour distribuer les vaccins contre la Covid 19.

S'agissant du vaccin Pfizer qui ne peut rester plus de 5 jours à une température comprise entre 2° et 8° C, les moyens des répartiteurs pharmaceutiques permettent une livraison aux officines dans un délai conforme aux contraintes fixées par le fabricant. De la même manière, nous saurons nous adapter aux caractéristiques des autres vaccins mis sur le marché prochainement.

Une telle organisation offrirait la possibilité de choisir les modalités d'organisation de la campagne en fonction des différentes cibles et des circuits de vaccination mis en place : médecine de ville, pharmaciens d'officine, infirmiers, etc.

Elle exige de traiter un certain nombre de questions techniques mais familières aux professionnels de la logistique et offre l'avantage de la rapidité et de l'efficacité.

Pour l'ensemble de ces raisons, les répartiteurs pharmaceutiques et pharmaciens d'officine assurent le Gouvernement de sa disponibilité et de sa volonté de lui prêter main-forte.

La Chambre Syndicale des répartiteurs pharmaceutiques (CSRP) représente 97,5 % des professionnels de la répartition pharmaceutique française, soit 12 000 salariés du secteur à travers les 7 entreprises OCP Répartition / CERP Rouen / Alliance Healthcare France / CERP Rhin-Rhône-Méditerranée / Groupe Phoenix Pharma / CERP Bretagne-Atlantique / Giphar Groupe, répartis dans 183 établissements en métropole.

Contact presse : Guillaume Gallix – 06.27.89.49.50 – csrp@vae-solis.com

L'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (USPO)

Créée en 2001, l'USPO est un jeune syndicat déterminé à défendre la profession et à moderniser le syndicalisme.

Implantée dans l'ensemble des régions, l'audience de l'USPO s'établit à 43%, suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2015. Forte de ce soutien, l'USPO se veut porte-parole des pharmacies d'officine et travaille au quotidien pour défendre tous les pharmaciens et améliorer la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire.

Notre stratégie est de proposer, d'innover et d'anticiper les évolutions de notre métier pour mieux répondre aux défis de santé en impliquant et valorisant les compétences du réseau des pharmaciens d'officine.

L'USPO, une autre vision du syndicalisme.

Contact Presse : Bénédicte Bertholom : 07 85 62 57 91

La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSP) est aujourd'hui la première force patronale en pharmacie d'officine. Ses adhérents représentent plus de 70 % des pharmacies syndiquées et emploient près de 75 % des salariés de l'ensemble des officines syndiquées. La FSPF est surtout le principal syndicat professionnel représentatif des pharmaciens titulaires d'officine. Elle a remporté 48,81 % des suffrages lors des dernières élections des unions régionales des professionnels de santé (URPS). Structurée sur l'ensemble du territoire, elle représente et défend la profession tout en étant moteur de son évolution, au plus près des besoins des patients et des enjeux de santé publique.

Contact : Philippe BESSET – pbesset@fspf.fr - 06 80 14 41 62